



MÉDECINE PERSONNALISÉE ET SANTÉ PUBLIQUE : LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE RÉVOLUTION MÉDICALE ?

*THE PERSPECTIVE OF PERSONALIZED MEDICINE IN THE FIELD
OF PUBLIC HEALTH POLICY*

Par **Christian BYK***

RÉSUMÉ

En adaptant les réponses médicales aux caractéristiques de chaque individu, la médecine personnalisée modifie le rôle du patient : il n'ignorera plus ses maladies futures et sa responsabilité à l'égard de lui-même et du système de sécurité sociale s'en trouvera accrue.

MOTS-CLÉS

Médecine personnalisée, Le changement du rôle du patient, La responsabilité sociale.

SUMMARY

In adapting medical responses to the characteristics of each individual, personalized medicine is changing the role of the patient: he will be no more ignorant of future diseases and consequently his/her responsibility towards him/herself and the social protection will increase.

KEYWORDS

Personalized medicine, The changing role of the patient, Social responsibility.

L'Institut national du cancer, qui fait partie des Instituts nationaux de santé des États-Unis, définit la médecine personnalisée comme « une forme de médecine utilisant les informations relatives aux gènes, aux protéines et à l'environnement d'une personne pour prévenir, diagnostiquer et traiter la maladie ».

Par ailleurs, selon l'Institut national de recherche sur le génome humain (E-U), la médecine personnalisée « transformera les soins de santé » de par sa capacité à établir un diagnostic précoce des maladies, à prescrire un traitement sur mesure, et à prévoir et éviter les effets indésirables des médicaments.

Si elle laisse entrevoir de nouveaux types de traitement sur mesure, la médecine personnalisée ouvre aussi la voie à un nouveau type de relation entre le médecin et son patient, relation qui n'est pas dépourvue d'ambiguité au regard des objectifs de santé publique.

En effet, comme le souligne le député Alain Claeys (travaux de l'OPECST), « les termes "médecine personnalisée" risquent de prêter à confusion car ils sont paradoxaux : le patient s'attend à une relation de proximité avec son médecin ; or un sentiment de frus-

* Magistrat, secrétaire général de l'Association internationale droit, éthique et science.

TABLE RONDE N°2 : LES ATTENTES DE LA MÉDECINE PERSONNALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

TABLE RONDE N°2 : LES ATTENTES DE LA MÉDECINE PERSONNALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

tration est à craindre quand il réalisera que cette médecine implique l'intervention de tiers dans la relation médecin-malade et des protocoles de soins rigides. L'intervention de la médecine se fera plus tôt dans la vie des personnes ; même en étant bien portant, sans signe clinique apparent, le patient aura noué une relation avec le médecin car les possibilités médicales permettront d'anticiper une pathologie susceptible d'apparaître dans cinq ou dix ans. La médecine personnalisée déchire le voile de l'ignorance pour le patient, sa famille, mais également pour l'assurance maladie, voire pour les tiers. Ce n'est pas sans conséquences éthiques et juridiques ». Et, plus radical, le Pr Jean-Louis Touraine (travaux de l'OPECST) n'hésite pas à dire que « la médecine personnalisée est un produit des laboratoires pharmaceutiques : il faut donc se méfier pour ne pas être instrumentalisé par eux ». En outre, la médecine personnalisée recourt à des tests génétiques, à des biomarqueurs, multipliant les données sur le patient et use de technologies complexes qui exigent l'implication d'experts capables de les interpréter, d'où technicité, coût élevé et exigence de protection des données personnelles qui en résultent. À l'inverse du facétieux Dr Knock qui pensait que chaque personne bien portante était un malade qui

s'ignore, la médecine personnalisée, en déchirant « sans signe clinique apparent » le voile sur les maladies dont il est ou va être atteint, enlève au patient toute ignorance.

C'est ainsi que dans le monde anglo-saxon se développe déjà l'idée que l'individu a la possibilité d'être pour lui-même un acteur de sa propre santé dans la prise de son traitement et de jouer un rôle dans sa guérison, avec pour corolaire une responsabilité accrue du patient dans la prise en charge de sa propre santé.

Enfin, l'individualisation des traitements passe par des essais cliniques indispensables pour évaluer l'efficacité et la sécurité des nouvelles molécules, des nouveaux protocoles thérapeutiques ou modes d'administration. Dès lors, avant qu'un patient ne dispose de son traitement ciblé, il sera peut être sollicité pour l'évaluation de celui-ci, compte tenu de son profil génétique et biologique.

Cette « nouvelle médecine » justifie donc d'ouvrir le champ de notre réflexion à un ensemble de questions éthiques, économiques, juridiques et sociales qui constituent le contexte de leur développement dans le cadre d'objectifs de santé publique respectueux des droits de la personne. ■